

MGR VAN BOMMEL ET LES DÉBUTS DE LA BELGIQUE INDÉPENDANTE : LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

L'idée d'étudier le rôle joué par Mgr Van Bommel dans la restauration de l'Université de Louvain en 1834 en lien avec la Révolution belge de 1830 n'est évidemment pas le fruit du hasard. Intéressé dès nos premiers travaux de recherche par l'histoire de l'*Alma mater* louvaniste⁽¹⁾, nous avons d'emblée perçu le lien indissociable qui existe entre le principe «La liberté en tout et pour tous» – pour Van Bommel, la liberté d'enseignement surtout – et la création d'une université «catholique» en régime constitutionnel.

Ce n'est pas que nous soyons un spécialiste du bouillant successeur de saint Lambert au moment de la Révolution belge : c'est même la première fois, pour être franc, que nous nous y intéressons ! Et il est, parmi les chercheurs contemporains, d'éminents spécialistes, qui en connaissent bien plus sur lui que nous n'en saurons sans doute jamais. Je pense notamment à Philippe Dieudonné – qui contribue à ce volume –, à qui l'on doit deux articles récents importants à ce sujet, l'un sur son attitude à l'égard du jansénisme⁽²⁾, et l'autre sur sa formation⁽³⁾, et dont on vient de recevoir une biographie – enfin une approche globale du prélat – sortie de presses au moment de la tenue du colloque de novembre 2015⁽⁴⁾.

Pour comprendre ce qui nous a amené à contribuer modestement à cette réflexion autour de Van Bommel, il nous a paru important de rappeler les éléments historiographiques qui nous ont motivé au départ de notre questionnement (**Point A**). Nous rappellerons ensuite rapidement ce qui, dans la biographie de l'évêque, pourrait intéresser directement notre propos (**Point B**). Enfin, nous rappellerons le rôle joué par ce dernier dans la restauration de l'Université de Louvain, en nous focalisant, au-delà des nécessaires rappels factuels, sur ses

(1) Avec un mémoire de licence consacré à l'admission des jeunes filles à l'Université de Louvain en 1920 : L. COURTOIS, *Les étudiantes et l'Université de Louvain. Tractations préliminaires (1890-1920). Étude statistique (1920-1940)*, Université de Louvain-la-Neuve, Mémoire de licence en Histoire inédit, 1983, 401 p.

(2) P. DIEUDONNÉ, *Corneille Van Bommel et le jansénisme*, dans *Leodium*, t. 97, 2012, pp. 49-106.

(3) IDEM, *Corneille Van Bommel avant la prêtrise (1790-1816) : apprentissage, formation, influence*, à paraître dans les *Actes du IX^e Congrès de l'Association des cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique (Liège, 23-26 août 2012)*.

(4) ID., *Corneille Van Bommel (Leyde, 1790-Liège, 1852). Prêtre enseignant, écrivain militant, évêque missionnaire*, Liège, 2015.

motivations, le seul point sur lequel nous espérons en réalité apporter quelque lumière nouvelle (**Point C**).

A. Le point de départ d'une recherche

Pour tout qui s'est quelque peu intéressé à l'histoire de la Révolution belge et aux débuts de la Belgique indépendante, le nom de Corneille Van Bommel, à côté de celui d'Englebert Sterckx, apparaît comme central⁽⁵⁾. Dans la brève – mais magistrale – synthèse qu'il avait consacrée en 1980 aux 150 premières années des Églises en Belgique, le chanoine Roger Aubert écrivait :

«La reprise en main, bien nécessaire après les perturbations qui s'étaient succédées depuis près d'un demi-siècle, fut dirigée par un épiscopat entièrement renouvelé en quelques années, où émergent deux figures marquantes : l'évêque de Liège, Corneille Van Bommel (1829-1852), hollandais d'origine, un intellectuel au tempérament combatif, qui avait réfléchi sur tous les problèmes du temps mais qui manquait parfois de sens de la mesure, et surtout le cardinal Englebert Sterckx (1831-1867), sans grande formation théologique mais organisateur-né, pieux et laborieux, qui, avec son respect de l'autonomie de l'État et son attitude compréhensive à l'égard des aspirations modernes, d'une part, et d'autre part son dévouement au Saint-Siège et ses réalisations apostoliques judicieuses, apparaît, au dire de Mgr Simon, qui lui a consacré une biographie exemplaire, comme "un précurseur remarquable des évêques de l'époque contemporaine, celle de l'Église libre dans l'État libre"»⁽⁶⁾.

C'est dire, donc, si la figure de Van Bommel tranche – même si elle apparaît en retrait par rapport à celle du vicaire général puis archevêque de Malines – parmi les protagonistes catholiques de la Révolution !

Et pour ce qui est de la création de l'Université catholique de Louvain, le même chanoine Roger Aubert, dans l'historique le plus abouti qu'il en ait donné en 2000⁽⁷⁾, cite à juste titre les jugements formulés par Van Bommel – nous y

(5) É. DE MOREAU, dans *Histoire de la Belgique contemporaine. 1830-1914*, t. II, Bruxelles, 1929, p. 495, souligne déjà que, dans les décennies qui suivent l'indépendance, Sterckx et Van Bommel «occupent incontestablement l'avant-scène de l'histoire religieuse». Englebert Sterckx (1792-1867), prêtre du diocèse de Malines (1815), professeur au grand séminaire de Malines (1815-1821), curé de Boechout (1821), doyen d'Anvers (1824), vicaire général de l'archidiocèse de Malines (1827), il succède à François-Antoine de Méan comme 13^e archevêque de Malines (élu le 2 février 1831, il est sacré 8 avril 1832 par Van Bommel) et est créé cardinal le 13 septembre 1838. Voir surtout A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*, 2 vol., Wetteren, 1950.

(6) Voir A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*, 2 vol., Wetteren, 1950.

(7) R. AUBERT, *L'université «catholique» de Louvain de 1834 à nos jours*, dans *Une aventure universitaire*, sous la dir. de G. RINGLET, 2000, p. 319.

reviendrons – à l'égard des universités d'État hollandaises, dont les évêques se méfiaient comme de la peste :

«Tous les ans, nos universités continuent à vomir sur la surface de la Belgique catholique une pluie de jeunes (gens) destinés à avoir de l'influence sur le pays et sur les familles et en qui la foi est ébranlée, sinon ruinée»⁽⁸⁾ et, «La portion la plus intéressante de la jeunesse va se perdre dans les mauvaises universités que le libéralisme maintient et que l'on ne peut espérer voir tomber que par l'érection, sur une grande échelle, d'une bonne université orthodoxe»⁽⁹⁾.

Aubert note que :

«Le but visé par les évêques était avant tout de former la classe dirigeante dans un esprit catholique en maintenant la jeunesse étudiante dans une atmosphère sûre tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue moral : former des juristes dévoués à l'Église et capables de la défendre soit au Parlement soit dans les conseils communaux (très importants dans le système administratif belge, qui accordait une large place à l'autonomie communale), former des médecins chrétiens qui faciliteront l'accès du prêtre aux malades et aux mourants»⁽¹⁰⁾.

Pour lui :

«le but premier de l'Université catholique n'était pas de former des savants catholiques mais de préparer les dirigeants – l'expression est remarquable – de l'ersatz de chrétienté que l'Église de Belgique visait à constituer dans les cadres de l'État libéral»⁽¹¹⁾.

(8) Ce passage est emprunté à A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*..., t. I, *L'Église et l'État*, p. 262 (il est également cité dans un travail antérieur qui a préparé la biographie de Sterckx : Id., *L'Église catholique et les débuts de la Belgique indépendante*, Wetteren, 1949, pp. 87 et sq.). Ce passage – qui a marqué les esprits – est également évoqué par J. STENGERS, *Le libre examen à l'Université libre de Bruxelles, autrefois et aujourd'hui*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 82, 2004, pp. 547-583 (première parution dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, nouv. sér., t. 9, 1959, pp. 270-275). Mgr Simon cite les ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES [= A.A.M.], *Université nouvelle*, Carton I, Lettre de Van Bommel à Sterckx, 6 mai 1833, ce qui correspond, dans le classement actuel, au Carton «Nieuwe Universteit. I. 1833-1843», Chemise «Un. Lv 1833», Lettre de Van Bommel à «Monseigneur» [Sterckx], Liège 6 mai 1833.

(9) *Ibid.* Après contrôle aux archives de Malines, voir : A.A.M., Carton «NieuweUniversteit. I. 1833-1843», Chemise «Un. Lv 1833», Lettre de Van Bommel à «Monsgr l'Archevêque de Malines» [Sterckx], Liège 2 septembre 1833. La citation complète concerne l'approbation éventuelle à demander au pape pour l'érection de la nouvelle université : «Cette lettre au S. Père pourrait contenir le motif impérieux qu'aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'Université cath[olique] toute l'espérance de la Belgique, c.à.d. la portion la plus intéressante de la jeunesse, ira se perdre dans les mauvaises universités que le libéralisme maintient et que l'on ne pourra espérer voir tomber que par l'érection sur une grande échelle, d'une bonne université orthodoxe».

(10) R. AUBERT, *L'université «catholique» de Louvain de 1834 à nos jours*..., p. 319.

(11) *Ibid.*, p. 320.

Et Aubert souligne que ce point de vue pastoral des évêques a persisté longtemps! Lorsqu'en 1865, ils décident d'ouvrir des «Écoles spéciales d'ingénieurs», la raison invoquée en est «qu'au moment où l'industrialisation du pays s'accroissait, il importait de former des ingénieurs catholiques susceptibles d'enrayer la déchristianisation des masses ouvrières»⁽¹²⁾. Et de même en 1878, lorsqu'ils acceptent d'ouvrir un nouvel Institut agronomique, c'est «dans l'espoir que des gentlemen farmers catholiques formés à Louvain contribueraient à protéger les masses paysannes contre une influence anticléricale et à maintenir intact ce bastion du catholicisme belge»⁽¹³⁾.

Et c'est bien ici que réside la question centrale au point de départ de notre petite enquête: Van Bommel, et dans une moindre mesure ici Sterckx, étaient-ils conscients de mettre en place un «ersatz de chrétienté dans les cadres de l'État libéral», c'est-à-dire un système qui allait conduire ultérieurement à la «pilarisation» de la société, dont, *in fine*, nous avons hérité et dont on peine encore aujourd'hui à sortir...

Michel Molitor note à ce propos, s'appuyant sur ce dernier jugement d'Aubert: «le monde que nous avons connu en Europe entre la fin du 19^e siècle et le début du deuxième tiers du 20^e était largement le produit de la réponse de l'Église catholique au processus de déchristianisation engagé depuis longtemps: une entreprise de rechristianisation, notamment par le moyen de stratégies institutionnelles: éducatives, politiques, hospitalières, associatives, etc.». Et il ajoute, très justement – «Cet essai de réalisation d'une société chrétienne, ou de "contre-société", a été essentiellement motivé par le souci d'offrir un barrage à la modernité et aux courants d'idées qui l'accompagnaient»⁽¹⁴⁾.

Il y aurait beaucoup à dire sur la «pilarisation», concept et réalités, mais ce n'est pas le lieu ici d'en débattre⁽¹⁵⁾. Ce qui est sûr, c'est que la création d'une

(12) *Ibid.* p. 321.

(13) *Ibid.*

(14) Ce qu'Émile Poulat a défini comme caractéristique de l'«intransigeantisme» ou refus catégorique du monde issu de la Révolution française. Voir l'article éclairant de J.-L. JADOULE, *Intransigeantisme, intégralisme et réformisme social. Structure et longue durée dans l'histoire du catholicisme contemporain (XIX^e-XX^e siècles): réflexions historiographiques et méthodologiques*, dans *La critique historique à l'épreuve. Liber disciplorum Jacques Paquet*, sous la dir. de G. BRAIVE et J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 1989, pp. 205-215 (*Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. Travaux et recherches*, 17).

(15) Voir ici S. HELLEMANS, *Strijd om de moderniteit. Sociale bewegingen en verzuiling in Europa sinds 1800*, Louvain, 1990 (*KADOC-Studies*, 10), et, pour la Belgique *Tussenbescherming en verovering Sociologen en historici over zuilvorming*, sous la dir. de J. BILLIET, Louvain, 1988 (*KADOC-Studies*, 6), et plus spécialement la contribution de E. LAMBERTS, *Van Kerknaarzuil: de ontwikkeling van het katholieke organisatieleven in België in de 19^{de} eeuw*, pp. 83-134.

université libre catholique, en parallèle aux universités d'État, apparaît comme l'acte fondateur d'un catholicisme qui entend se maintenir comme une société chrétienne en régime de libertés modernes, en parallèle en quelque sorte, à des institutions publiques supplétives juste utiles pour ceux qui ne voudraient pas de la nostalgie de chrétienté. C'est à partir de cet acte fondateur que va s'ériger progressivement le pilier catholique, véritable ghetto idéologique où l'être humain naît, vit et meurt dans une atmosphère chrétienne totalisante. La question est ici de savoir à partir de quand on peut parler véritablement de «pilier» et, subsidiairement, si cette perspective était pressentie, consciente, voulue en 1834.

Pour ce qui est du premier volet de la question, il semble que l'on puisse adopter l'analyse de Paul Wynants, pour qui le basculement s'opère avec la première guerre scolaire de 1879-1884:

«Les catholiques se désengagent, en effet, des écoles publiques laïcisées, dont le cabinet Frère-Orban accroît substantiellement le nombre. Mobilisés par l'épiscopat, ils créent une foule de nouveaux établissements confessionnels avec le soutien des notables. Ce réseau scolaire s'intègre peu à peu au pilier catholique naissant: il y rejoint les institutions caritatives et culturelles patronnées par la bourgeoisie, avant d'être prolongé par de multiples associations éducatives, sociales et professionnelles destinées à différents milieux. Un tel regroupement amène le catholicisme organisé à changer progressivement de stratégie, y compris en matière d'instruction: à la conquête de l'opinion par la christianisation des institutions publiques, il substitue la lutte contre la sécularisation, par l'encadrement des fidèles au sein d'un bastion idéologiquement homogène»⁽¹⁶⁾.

Pour ce qui est du second volet, on nuancera la formulation de la question en tenant compte de ce qui vient d'être dit: si l'abandon d'une volonté de «christianisation des institutions publiques» caractérise le passage au modèle pilarisé, la création de l'Université de Louvain fait problème: elle n'est pas conforme au modèle initial de christianisation publique (les évêques auraient pu s'attaquer à la catholicisation des universités...) et pose la question de la visée originaire du projet: l'ébauche d'un quelconque pilier est-il présent au départ? Vaste débat que, malheureusement, il est difficile de trancher!

La problématique de départ étant clairement posée, on pourrait nous objecter – et ce n'est pas tout à fait faux – que la question de la restauration de l'Université de Louvain dans le contexte de la Révolution belge a déjà été largement étudiée, par Mgr Aloïs Simon précisément, qui y a consacré une trentaine de pages

(16) P. WYNANTS, *Du refus du monopole étatique à l'oligopole des réseaux*, dans *La Revue nouvelle*, octobre 1998, pp.46-53, ici pp. 48-49.

circonstanciées dans sa monumentale biographie du cardinal Sterckx⁽¹⁷⁾. C'est exact, mais la perspective centrale de Simon était Sterckx, et non Van Bommel, et principalement aux départ des Archives de l'Archevêché de Malines. Maurice Leveugle a été confronté à la même interrogation lors de la réalisation de son mémoire de licence à Louvain en 1956 au sujet de *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842*⁽¹⁸⁾. Il note simplement à ce sujet :

« Cette étude est possible. En effet, bien que Mgr Simon ait traité à fond la loi de 1842 dans son ouvrage *Le Cardinal Sterckx et son temps*, il a surtout mis en relief le rôle joué par Sterckx, à la lumière des archives de Malines. Le but du présent travail est une tentative d'exposer le rôle de Van Bommel, en se servant comme sources nouvelles des archives de Liège »⁽¹⁹⁾.

Si l'idée, appliquée à Van Bommel, était séduisante pour nous également, la réalité des archives de Liège⁽²⁰⁾ en a, de fait, décidé autrement, comme nous le verrons⁽²¹⁾.

(17) A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*..., t. I, pp. 260-289. Voir également : ID., *La grande conquête de la liberté d'enseignement en Belgique : l'Université catholique*, dans *Collectanea Mechliniensia*, t. 16, 1927, p. 601 ; ID., *L'Église catholique et les débuts de la Belgique indépendante*..., pp. 87-101 ; ID., *La liberté d'enseignement en Belgique. Essai historique*, Liège, 1951, pp. 40-41 (*Études religieuses*, 679) ; ID., *L'hypothèse libérale en Belgique. Documents inédits (1832-1909)*, Wetteren, 1956, pp. 40-41 ; ID., *Aspects de l'unionisme. Documents inédits. 1830-1857*, Wetteren, 1958, pp. 83, 86, 88-94, 95 ; ID., *Rencontres mennaisiennes en Belgique*, Bruxelles, 1963, pp. 54-55 (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Classes des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. LVI, fasc. 3) ; ID., *Catholicisme et politique. Documents inédits (1832-1909)*, Wetteren, 1955, pp. 41-61.

(18) M. LEVEUGLE, *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842*, Université de Louvain, Mémoire de licence en Histoire inédit, Louvain, 1956, pp. 1-2.

(19) *Ibid.*, p. 1.

(20) Pour le fonds Van Bommel aux ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE [= A.Év.L.], voir A. DEBLON, P. GÉRIN, et L. PLUYMERS, *Les archives diocésaines de Liège. Inventaire des fonds modernes*, Louvain-Paris, 1978 (*Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers*, 85) : voir le chapitre d'A. DEBLON, *Le fonds Van Bommel*, pp. 37-77. Voir également, de façon subsidiaire, A. SIMON, *Réunion des évêques de Belgique indépendante. 1830-1967. Procès-verbaux*, Louvain-Paris, 1960, pp. 33-34 (*Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers*, 10) : quelques indications utiles sur la réunion des évêques de juin 1834 ; ID., *Les évêques de la Belgique indépendante. 1830-1940. Sources d'archives*, Louvain-Paris, 1961, pp. 84-87 (*Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahiers*, 21).

(21) Outre les archives de Malines utilisées par Mgr Simon (reclassées dans le fonds « NieuweUniversiteit »), nous avons consulté, aux A.Év.L. : dans le *Fonds Van Bommel*, le n° 20 relatif aux « Procès-verbaux des réunions des évêques belges (1830-1851) », la série « Université catholique de Louvain » (les n°s 21-25) et la série « Correspondance évêques belges » (parmi les n°s 36-53, ceux correspondant aux évêques en fonction à l'époque) ; et dans la *Collection Peyrot*, le carton *Lettres de Van Bommel à Peyrot, 1831-1852*.

B. Bref rappel biographique⁽²²⁾

Il serait bien mal venu, dans un colloque intégralement consacré à la figure de Corneille Van Bommel, de prétendre esquisser, même à gros traits, la biographie du personnage ! Il ne faut retenir ici que ce qui a une signification par rapport à notre sujet : ce qui, dans son parcours antérieur, permet de mieux comprendre son engagement futur en matière d'enseignement, enseignement dont la création de l'Université de Louvain est en quelque sorte le couronnement. C'est d'autant plus vrai que Philippe Dieudonné évoque ici même son action pédagogique⁽²³⁾ et qu'Alfred Minke aborde de même l'influence éventuelle du milieu rhénan sur le futur évêque de Liège⁽²⁴⁾. Trois aspects méritent cependant d'être brièvement soulignés : sa formation en Westphalie, son rôle dans la création et la direction du petit séminaire d'Hageveld, et son action antérieure en matière d'enseignement.

Dans le parcours de Van Bommel, ce qu'il convient certainement de mentionner ici – parce que cela explique pour une part son action future en matière d'enseignement⁽²⁵⁾ – c'est son parcours scolaire, de 1803 à 1816 en Westphalie, à Münster, non loin de la frontière hollandaise. Il y fit des études secondaires au Collège de Borg, alors dirigé par des prêtres français en exil, puis des études de philosophie et de théologie au séminaire de Münster. Si sa formation est française, il subit néanmoins l'influence du réputé Bernard Overberg⁽²⁶⁾, alors président du Séminaire et de l'École normale de Münster, grand pédagogue, qui le prit en affection et l'aida de ses conseils. Il ne doit pas être étranger à ses engagements ultérieurs en faveur de l'enseignement catholique⁽²⁷⁾. Par ailleurs, Münster était à

(22) Pour la bibliographie relative à Van Bommel, voir les relevés, très complets, de Philippe Dieudonné : P. DIEUDONNÉ, *Corneille Van Bommel et le jansénisme*..., p. 50, n. 1, et ID., *Corneille Van Bommel (Leyde, 1790-Liège, 1852)*..., pp. 115-117. Nous avons consulté l'essentiel des notices disponibles, mais qui, au mieux, traitent généralement en deux lignes du rôle de Van Bommel dans la création de Louvain.

(23) P. DIEUDONNÉ, *De Hageveld à Liège, Corneille Richard Antoine Van Bommel : parcours d'un évêque pédagogue et militant (1790-1852)*.

(24) A. MINKE, *Le catholicisme rhénan et Mgr Van Bommel : interactions réelles ou supposées ?*

(25) Pour rappel, voir P. DIEUDONNÉ, *Corneille Van Bommel avant la prêtrise*..., dont on attend la parution.

(26) Bernard Overberg (1774-1826) fut pendant vingt ans professeur de pastorale au séminaire de Münster. Il s'illustra par ses qualités pédagogiques et fut un directeur de séminaire et un éducateur hors pair. Voir J.-H. SCHUBERT, *Notice sur Bernard Overberg, directeur du séminaire ecclésiastique et instituteur à l'École normale de Munster*, Neuchâtel, 1840.

(27) Voir également : U. CAPITAINE, *Notice sur R.-A.-C. Van Bommel, évêque de Liège*, 3^e éd., Liège, 1853 (publié d'abord dans *Nécrologe liégeois* pour 1853, pp. 152-174), pp. 7-8. J. J. DE SMET, *Bommel (Corneille-Richard-Antoine Van)*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. II, Bruxelles, 1868, col. 667-672 ; M. LEVEUGLE, *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842*..., p. 22 ; etc.

l'époque un centre d'intellectualité catholique – dont Alfred Minke traite ci-dessous – qui a pu exercer une influence également sur le jeune lévite⁽²⁸⁾. C'est à Münster également que Corneille Van Bommel fut ordonné prêtre, le 8 juin 1816.

Encouragé par son maître Overberg et par l'évêque de Münster, Van Bommel conçut le projet de fonder à Hageveld, près d'Harlem, un collège catholique destiné à former les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique⁽²⁹⁾. Également professeur de langues, d'histoire ecclésiastique et dans la suite, de philosophie, Maurice Leveugle note que c'est à ce moment qu'il étudie l'histoire de la législation de l'instruction publique en France et qu'il devient par la pratique et par l'étude, le spécialiste de l'enseignement que l'on connaît⁽³⁰⁾. Il y diffuse également largement les idées de Lamennais, dont il est un fervent admirateur et dont il traduit des ouvrages. En toute hypothèse, grâce à son habile direction, ce petit séminaire devait prospérer et jouir rapidement d'une réputation méritée, jusqu'à ce que le gouvernement hollandais décide de la fermeture des petits séminaires et des collèges catholiques en 1825.

C'est à partir de cet événement fondateur que Van Bommel deviendra un militant inconditionnel de la liberté d'enseignement face au régéralisme du gouvernement hollandais en la matière⁽³¹⁾. Avec le futur cardinal Sterckx, pour l'heure doyen d'Anvers, et le jeune de Ram, séminariste, futur professeur au grand séminaire et recteur de l'Université de Louvain⁽³²⁾, il va former, autour du prince de Méan⁽³³⁾, archevêque de Malines (jusqu'en 1832), ce que Mgr Aloïs Simon a appelé l'«École de Malines», qui va engager ce dernier (et les autres évêques

(28) Voir entre autres: A.É. MANNING, *De Betekenis van C. R. A. Van Bommel voor de Noordelijke Nederlanden*, Utrecht-Antwerpen, 1956, chapitre I; P. BRACHIN, *Le Cercle de Münster (1779-1806) et la pensée religieuse de F.L. Stolberg*, Lyon Paris, 1952.

(29) A.É. MANNING, *De Betekenis van C. R. A. Van Bommelvoor de Noordelijke Nederlanden...*, le chapitre II.

(30) M. LEVEUGLE, *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842...*, pp.22-23.

(31) U. CAPITAINE, *op. cit.*, pp. 11-38; J.J. DE SMET, *op. cit.*, pp. 667-672. Voir également: G. BROM, *Cornelis Broere en de katholieke emancipatie*, Utrecht-Anvers, 1955; C. GERRETSON, *Eenaanvulling op briefwisseling van Bisschop van Bommel met Koning Willem I*, dans *Historisch Tijdschrift*, t. 13, 1934, pp. 285-302.

(32) Sur Pierre-François-Xavier de Ram (1804-1861), prêtre du diocèse de Malines (1827), professeur et archiviste au grand séminaire de Malines, premier recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain (1934), voir J.-J. THONISSEN, *de Ram (Pierre-François-Xavier)*, dans *Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1876, col. 650-670.

(33) J. DEMARTEAU, *François-Antoine de Méan, dernier prince-évêque de Liège, premier primat de Belgique*, Bruxelles, 1944, p. 51. Notons que la correspondance entre le roi Guillaume et le prince de Méan aurait largement été rédigée par Van Bommel (G. MONCHAMP, *L'évêque van Bommel et la révolution belge*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classes des Lettres*, 1905, n° 5, p. 399)...

belges) dans la résistance au gouvernement hollandais et bientôt, à l'unionisme⁽³⁴⁾, lesquels déboucheront alors sur la révolution belge⁽³⁵⁾. Citons à titre d'exemple, parmi ses actions significatives: la rédaction de *L'exposé raisonné, des dernières mesures sur l'instruction provoquées par le directeur général des affaires du culte catholique et contenus dans les arrêtés royaux depuis le 14 juin jusqu'au 20 novembre* (non publié) et la traduction *Du droit du gouvernement sur l'éducation de Lamennais*; l'obtention de la suppression des arrêtés de 1825 grâce à la publication des *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 Juin 1829, relatifs au collège philosophique, par un père de famille pétitionnaire*⁽³⁶⁾ et du retrait du projet de loi scolaire de 1829 grâce notamment à la rédaction de *L'essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas*⁽³⁷⁾.

En termes de personnalité, on peut souligner, avec Maurice Leveugle⁽³⁸⁾, trois traits de caractère: son «intelligence supérieure», sa volonté («Van Bommel est un homme qui sait ce qu'il veut») et son goût pour la nouveauté («une des caractéristiques de son esprit est celle d'être un novateur; il recherche des idées neuves en matière religieuse comme en matière politique»). Mais cette personnalité s'inscrit profondément dans le contexte hollandais. Van Bommel est ultramontain⁽³⁹⁾: dans un pays protestant où les catholiques sont minorisés il est logique de s'en remettre à Rome et de vouloir l'indépendance de l'Église par rapport au pouvoir civil. D'où l'intérêt pour le courant traditionaliste et Lamennais d'ailleurs... Ultramontain, mais catholique libéral: son origine hollandaise explique également sa position en faveur de la liberté d'enseignement: il demande les mêmes droits pour les catholiques que pour les protestants... «Déjà avant 1815, il admet la liberté

(34) Non auprès des journalistes, qui font l'opinion, mais auprès des députés, où il apparaît comme le leader unioniste du camp ecclésiastique.

(35) G. MONCHAMP, *op. cit.*, pp. 390-488; J. PAQUAY, *Le diocèse de Liège*, dans *Un siècle de l'Église en Belgique. 1830-1930*, Paris-Courtrai-Bruxelles, 1930, pp. 123-136; É. DE MOREAU, *L'Église en Belgique, des origines au début du XX^e siècle*, Bruxelles, 1944, pp. 227-238; G. SIMENON, *Corneille van Bommel un évêque des temps nouveau*, dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 32, 1945, pp. 313-327; G. SIMENON, *Van Bommel et la révolution belge*, dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 33, 1946, pp. 341-351. Voir également, de manière plus générale: C. TERLINDEN, *Guillaume I^{er} des Pays-Bas et l'Église catholique de Belgique (1818-1830)*, t. 2, Bruxelles, 1906, *passim*; H. HAAG, *Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789-1839)*, Louvain, 1950 (*Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie*, III^e sér., fasc. 36), plus spécialement pp. 110-119; et É. WITTE, *Nouvelle histoire de Belgique, 1828-1847. La construction de la Belgique*, Bruxelles, 2010, notamment pp. 39, 169 et 173.

(36) *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 Juin 1829, relatifs au collège philosophique, par un père de famille pétitionnaire*, Bruxelles, 1829.

(37) *Essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas*, Anvers, 1829.

(38) M. LEVEUGLE, *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842...*, pp.27-28.

(39) *Ibid.*, pp. 32-33.

des cultes pour la Hollande» et «son idéal est l'application qui en est faite aux États-Unis»⁽⁴⁰⁾!

En toute hypothèse, ce n'est un secret pour personne ici, que la pensée et l'action de Van Bommel en matière d'enseignement furent déterminante, à la fois dans la tournure que prit l'opposition belge à la politique de Guillaume I^{er} et plus tard, en matière d'enseignement catholique dans le nouvel État belge qu'il avait grandement contribué à créer. Dans une lettre à Peyrot, Van Bommel a d'ailleurs écrit un jour «Mon sort, ma destinée, c'est de combattre pour la liberté d'enseignement»⁽⁴¹⁾. On ne peut mieux résumer un destin⁽⁴²⁾!

C. Van Bommel et l'Université

Comme nous l'avons signalé en commençant, Mgr Aloïs Simon a déjà retracé de façon circonstanciée les événements liés à la création de l'Université catholique de Louvain⁽⁴³⁾. Le chanoine Laenen l'avait d'ailleurs fait avant lui, de manière moins fouillée il est vrai⁽⁴⁴⁾, et le chanoine Aubert en a par la suite repris amplement la substance, comme nous l'avons également signalé plus haut⁽⁴⁵⁾. Après avoir rappelé brièvement les faits en s'inspirant de leurs écrits, nous tâcherons de nous attacher à l'analyse des motivations de Van Bommel à la lumière du processus de «polarisation» ultérieure.

a. La création d'une université «libre»

Au départ, les catholiques, qui s'étaient ralliés au mot d'ordre «la liberté en tout et pour tous», attachaient une importance particulière à la liberté d'enseignement dont ils s'étaient sentis durement privés sous les régimes précédents, du joséphisme de la fin d'Ancien Régime à l'interventionnisme du roi Guillaume de Hollande. Une de leurs premières priorités fut de relancer la formation des prêtres, qui avait,

(40) *Ibid.*, pp. 35-36. Voir également ici : H. HAAG, *op. cit.*, plus spécialement pp. 110-119.

(41) M. LEVEUGLE, *L'évêque van Bommel et la loi sur l'enseignement primaire de 1842...*, p. 21.

(42) Nous n'avons pas pu voir le travail inédit de F. MEURDERS, *Cornelis Van Bommel (1790-1852) en het katholieke onderwijs. De invloed van Verlichting en Romantiek op zijn strijd voor vrijheid van onderwijs in Nederland en België*, Thèse de doctorat inédite de l'Université de Nimègue, Nimègue, 1985. Voir également : J. PAQUAY, *Een voorvechter van het katholiek onderwijs, Z. D. H. Mgr Van Bommel*, dans *Rolduc' Jaarboek*, 1931, pp. 3-11 ; M. HANSON, *De groeiende invloed van C. R. A. Van Bommel, bisschop van Luik, in het middelbaar onderwijs in Limburg (1830-1840)*, dans *Limburg*, t. 70, 1991, pp. 23-32 ; et ID., *C. R. A. van Bommel (1829-1852) en het middelbaar onderwijs in het bisdom Luik*, dans *Trajecta*, t. 2, 1993, pp. 344-361 ; etc.

(43) A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)...*, t. I, pp. 260-289.

(44) J. LAENEN, *Les origines de l'Université de Louvain*, dans *La vie diocésaine. Bulletin du diocèse de Malines*, t. 3, 1909, pp. 194-204, ici pp. 196-198.

(45) *L'Université de Louvain. 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976, p. 221 [R. AUBERT] ; ID., *150 ans de vie des Églises*, Bruxelles, 1980, p. 14 ; ID., *L'université « catholique » de Louvain de 1834 à nos jours...*, pp. 319-321.

de leur point de vue, particulièrement souffert. Dès les débuts de 1830, c'est l'évêque de Gand, Mgr Van de Velde, qui s'en était le premier préoccupé. Après la suppression du Collège philosophique que le gouvernement hollandais avait tenté de leur imposer (grâce notamment à l'opposition décidée de Van Bommel)⁽⁴⁶⁾, et la réorganisation des séminaires diocésains, ils décidèrent, le 8 avril 1832, d'unir leurs efforts pour établir à Malines un «séminaire provincial» qui, dans leur esprit, devait reprendre le rôle de la faculté de théologie de l'Université de Louvain supprimée en 1797⁽⁴⁷⁾. Et c'est également l'évêque de Gand qui proposa à ses collègues, qui s'y rallièrent lors de leur réunion d'octobre 1832, de restaurer une université catholique complète, qui constituerait le couronnement du réseau d'enseignement organisé par l'Église. Ce n'est pas un hasard : cette idée recueillait une faveur toute spéciale dans le milieu ecclésiastique gantois, où l'ancien professeur louvaniste Van de Velde, qui était venu y finir ses jours, avait exercé une grande influence⁽⁴⁸⁾.

L'idée retint l'attention de Sterckx, autant que celle de Van Bommel, d'ailleurs, qui soutint toujours le projet, mais qui n'en eut pas l'initiative, comme on l'a cru très longtemps : à la date du 28 mars 1833, c'est l'archevêque – et c'est lui désormais qui aura en toute cette affaire l'initiative – qui envoie à ses collègues un projet d'*Association pour l'érection d'une université catholique*. Dans ce premier projet, il conçoit cette association comme une espèce de société anonyme pour

(46) P. DHONDT, *Un double compromis. Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX^e siècle*, Gand, 2012. Voir le chapitre 3 relatif à la *Genèse du système universitaire belge. 1830-1835*, pp. 89-101, ici p. 93. Voir également : A.H.L. HENSEN, *Cornelis Van Bommel en het Collegium Philosophicum te Leuven*, dans *Rolduc's Jaarboek*, 1931, pp. 11-16 ; et F. STEFFENS, *Inleidende studie over het Collegium Philosophicum-Instituut te Leuven (1825-1830) : bijdrage tot de studie van de kerkelijke politiek van koning Willem I*, Katholieke universiteit Leuven, Mémoire de licence en Histoire inédit, Louvain, 1974.

(47) Jean-François Van de Velde, né à Boom le 8 septembre 1779 et décédé le 7 août 1838 est un prêtre belge, vingtième évêque de Gand. Ordonné prêtre en 1802, Van de Velde est sacré évêque de Gand le 8 novembre 1829. Il occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 1838. Cfr F. CLAEYS-BOUUAERT, *Velde (Jean-François Van de)*, dans *Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1876, col. 543-537.

(48) L'abbé Jean-François Van de Velde, né à Beveren-Waas le 5 mars 1743 et mort à Beveren le 9 janvier 1823, est un professeur qui fut le dernier bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain (H. DE VOCHT, *Velde [Jean-François Van de]*, dans *Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1876, col. 543-553. Voir également J. ROEGIERS, *Jan Frans van de Velde (1743-1823), bibliograaf en bibliofiel*, dans E. COCKX-INDESTEGE et F. HENDRICKX, *Miscellanea Neerlandica. Opstellen voor dr. Jan Deschamps ter gelegenheid van zijn zeventigste verjaardag*, t. III, Louvain, 1987, pp. 59-83. – J. ROEGIERS, *Entre bibliothécaires. La correspondance du carme liégeois J.P.R. Stéphani, alias Jean Népomucène de la Sacrée Famille, avec J.F. van de Velde à Louvain*, dans J. TOLLEBEEK, G. VERBEECK et T. VERSCHAFFEL (dir.), *De lectuur van het verleden. Opstellen over de geschiedenis van de geschiedschrijvingaangeboden aan Reginald de Schryver*, Louvain, 1998, pp. 251-261. – J. ROEGIERS, *Jan Frans Van de Velde (1743-1823)*, dans *Les Seigneurs du livre. Les grands collectionneurs du XIX^e siècle à la Bibliothèque royale de Belgique*, Bruxelles, 2008, pp. 46 à 56.

financer le capital de départ, avec un Conseil, une Direction générale et une Assemblée annuelle : on ferait ainsi appel à des personnalités catholiques, de façon à ce que l'université paraisse un projet des fidèles autant que des pasteurs ; la direction, dans ces vues de départ, devrait être ultérieurement répartie entre ces trois instances de façon fonctionnelle. Même si on le découvre hésitant sur cette dernière structure, il réserve la question et va de l'avant : si les évêques discutent, l'archevêque, lui, consulte et agit... D'abord désemparé devant les difficultés – les hommes politiques sollicités redoutent de s'engager dans l'aventure –, Van Bommel se ressaisit bientôt et marche désormais de concert avec l'archevêque, nous y reviendrons. Pour ces hommes politiques, une des préoccupations est certes de constituer un vivier de recrutement catholique pour le parlement, mais « le souci général, chez eux et chez Sterckx en particulier, est ailleurs : « assurer le catholicisme des classes dirigeantes »⁽⁴⁹⁾.

À peine le projet est-il mis sur les rails, qu'une question embarrassante se trouve être posée, pour la première fois semble-t-il en juillet 1833, par l'évêque de Tournai : s'agissant de créer une université catholique, ne faut-il pas l'approbation de Rome, comme c'était le cas sous l'Ancien Régime ? À vrai dire, ni Van de Velde ni Sterckx n'y avait songé un seul instant et l'évêque de Namur, quant à lui, y était hostile : ne serait-ce pas donner un bâton aux ennemis libéraux qui pourraient alors dénoncer la mainmise de Rome sur l'ensemble de l'enseignement ? Ajoutons-y l'inertie de certains milieux ultramontains, pour qui l'utilisation des libertés modernes afin de mettre en œuvre une création qui dans leur esprit était de droit pontifical, et l'on comprendra les difficultés ! Tournai se ravise cependant assez vite : en fait, si le séminaire provincial projeté peut se créer sans l'aval de Rome, en application des décrets du Concile de Trente, il n'y a pas de raison de solliciter le Vatican pour l'université. Quant à Van Bommel, il commence par considérer l'approbation très utile, à condition qu'elle soit rapide, avant de se raviser : pour lui, dans un second temps, l'autorisation pontificale n'est nécessaire que pour les grades canoniques en théologie ; pour le reste, une université, dans le contexte nouveau de la Belgique, ce n'est pas très différent d'un collège d'humanités ! En novembre, Sterckx prend une voie médiane en écrivant au Pape : il lui présente la décision des évêques comme acquise et, tout en argumentant sur les raisons impérieuses qui y ont poussé, demande, pour le succès de l'opération, un soutien pontifical. Et Rome applaudit : l'approbation tombe rapidement, avec un bref en date du 13 décembre 1833.

(49) A. SIMON, *Le cardinal Sterckx et son temps (1792-1867)*..., t. I, *L'Église et l'État*, p. 262.

À partir de là, les choses s'enchaînent assez vite. En février 1834, Sterckx diffuse une circulaire épiscopale – composée d'ailleurs en grande partie par l'évêque de Liège⁽⁵⁰⁾ – auprès du clergé, annonçant la création de l'université catholique. Et la mise en place de l'institution se poursuit à un rythme rapide : envoi de listes de souscription ; promesse de constitution d'un conseil d'administration ; etc. Dès le mois de mars 1834, les idées de l'archevêque sont au clair quant à la direction de la nouvelle institution : elle ne peut réussir que si elle assurée d'une unité forte : Sterckx défend dès lors l'idée d'un recteur souverain, homme de confiance des évêques, qui en auront la direction exclusive. Il propose d'ailleurs rapidement le nom de l'abbé François-Xavier de Ram, professeur au grand séminaire de Malines, qui sera officiellement nommé en juillet 1834 et qui se mettra assez vite à l'ouvrage pour recruter des professeurs compétents. À la réunion des évêques de juin 1834, les statuts de l'Université sont adoptés et le lancement programmé à Malines pour la rentrée académique de 1834. Les évêques ne voulaient pas s'installer à Louvain où subsistait l'Université d'État créée par le régime hollandais. En s'installant à Malines, ils profitaient des travaux qu'ils avaient déjà entrepris dans cette ville en vue de l'ouverture du séminaire provincial et attendaient leur heure pour Louvain : ils spéculaient sur le fait que la loi que le gouvernement devrait proposer prochainement au Parlement sur l'enseignement universitaire puisse supprimer Louvain (trois universités d'État, à Gand, Liège et Louvain, c'était manifestement trop) et « libère » la place pour « leur » université. L'inauguration eut lieu à Malines le 4 novembre 1834, pour la première candidature de lettres et de sciences seulement. Ce n'est que l'année suivante que l'université put s'installer à Louvain où l'université d'État venait d'être supprimée par la nouvelle loi organique sur l'enseignement supérieur !

b. Et Van Bommel dans tout ça ?

En parcourant la correspondance échangée entre Van Bommel et Sterckx entre 1830 et 1835, à la fois aux archives de Malines et de Liège (les archives de Bruges, Gand et Namur sont dans mon souvenir, assez lacunaires pour cette période), je puis dire que la moisson est faible du moins en éléments neufs par rapport à Mgr Simon ! En fait si manifestement Van Bommel joue un rôle certain dans la création de l'Université, c'est surtout comme conseiller judicieux de Sterckx qui, dans ce domaine, est le véritable artisan de l'entreprise : c'est lui qui a l'initiative, du début à la fin, et c'est lui qui procède à tous les arbitrages. Van Bommel n'intervient

(50) *Collectio epistolarum pastoralium decretorum aliorumque documentorum quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. II, Malines, 1868, pp. 109-110.

jamais qu'en seconde ligne, en réaction, quand bien même son apport est alors significatif !

À l'analyse, seuls deux documents nous paraissent devoir être mentionnés quant aux motivations profondes de l'évêque de Liège en rapport avec « la pilarisation ». Tout d'abord – document le plus éclairant sur Van Bommel et que nous reproduisons en annexe – la lettre de ce dernier à Sterckx du 6 mai 1833, qui exprime tout ce qu'il a à dire et que Mgr Simon – preuve de sa grande portée – cite régulièrement dans son long exposé de la question de Louvain, pour caractériser l'attitude de l'évêque de Liège⁽⁵¹⁾. Ensuite – accessoirement – la circulaire publique des évêques au clergé de leur diocèse de février 1834 – qu'il a largement rédigée et où sont exprimées « les justifications » des évêques, mais qui doivent beaucoup au successeur de saint Lambert⁽⁵²⁾.

D'emblée, il y confesse, devant les difficultés et objections qu'on lui fait valoir, se trouver « sans idées, sans vues arrêtées sur ce vaste projet », mais rester convaincu de son impérieuse nécessité : « j'ai une conviction assez intime pour moi-même, sans pouvoir la faire partager aux autres, qu'il faut malgré les événements, mettre la main à l'œuvre »⁽⁵³⁾. Le premier motif évoqué est le caractère funeste du point de vue religieux des universités d'État et dès lors, de la nécessité de former des élites « saines » en vue de la conservation des masses au catholicisme :

« le crime de la révol[ution] c'est d'avoir laissé subsister en son entier et de vouloir à tout prix maintenir la plus méchante des œuvres de l'ancien gouv[ernement] que tous les ans, nos universités continuent de vomir sur la surface de la Belgique catholique une foule de jeunes gens destinés à avoir de l'influence sur le pays et les familles, et en qui la foi est fortement ébranlée, sinon ruinée tout à fait »⁽⁵⁴⁾.

Détail intéressant – même s'il est étranger à notre problématique des motivations – on perçoit bien, dans sa lettre programmatique à Sterckx, la stratégie du « fait accompli » de Van Bommel et que partage d'ailleurs avec lui l'archevêque : rien ne

(51) A.A.M., Carton Nieuwe Universiteit. I. 1833-1843, Chemise « Un. Lv 1833 », Lettre de Van Bommel à Monseigneur [Sterckx], Liège 6 mai 1833. On trouve le brouillon de cette lettre notée par Van Bommel sur la lettre que Sterckx lui envoie le 28 mars 1833 en lui demandant son avis sur son projet de statuts, lettre capitale qui marque véritablement le début de la création (cfr A.Év.L., *Fonds Van Bommel*, n° 21, « Éléments pour l'organisation d'une université », une farde intitulée « Érection de l'Univ. Cath. 1833-34 »). Nous nous baserons ici sur la version définitive conservée à Malines...

(52) *Collectio epistolarum pastoralium decretorum aliorum que documentorum quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. II, Malines, 1868, pp. 109-110.

(53) A.A.M., Carton Nieuwe Universiteit. I. 1833-1843, Chemise « Un. Lv 1833 », Lettre Van Bommel à Monseigneur [Sterckx], Liège 6 mai 1833.

(54) *Ibid.*

bougera (c'est-à-dire « entrer en jouissance de la principale de ses libertés », celle d'enseignement⁽⁵⁵⁾), ni du côté du roi, ni du côté des hommes politiques, tant qu'on n'aura pas avancé dans les premières étapes de la mise en œuvre concrète (comme « avoir arrêté les statuts fondamentaux ou simplement formé l'association destinée à ramasser les premières ressources pécuniaires »⁽⁵⁶⁾). Et pour Van Bommel, cela permettrait d'obtenir de la gent politique « la suppression d'une des univ[ersités] existantes [il songe évidemment à Louvain], à l'effet d'y pouvoir établir librement et convenablement l'Univ[ersité] libre (car deux universités dans une même ville vraiment serait chose quasi impossible et toujours très dangereux [parce que sans doute ne faudrait-il pas que les mauvais étudiants d'État contaminassent les bons...]) »⁽⁵⁷⁾. Terminant sa missive, l'évêque de Liège conclut qu'il est impératif de commencer et s'en remet pour se faire à l'archevêque : « l'essentiel et ce qu'il y a de plus difficile, c'est de commencer, et je crois, Monseigneur, qu'il n'y a absolument que vous, pour mettre la chose en train »⁽⁵⁸⁾. Ce n'est cependant pas, semble-t-il, par manque de vision (c'est lui qui a le premier l'idée ici de publier une circulaire – qu'il rédigera d'ailleurs largement lui-même), mais plutôt parce que l'action telle qu'il l'envisage, précisément, ne peut venir que du métropolitain rassemblant autour de lui ses suffragants :

« il me semble que votre Grandeur pourrait faire la convocation générale pour le moment de la réunion à Namur et alors il conviendrait peut-être de déployer la bannière, en faisant en commun une injonction pastorale sur l'établissement projeté et en publiant non seulement les statuts fondamentaux, mais encore les motifs qui engagent à la fonder »⁽⁵⁹⁾.

La *Lettre circulaire de nosseigneurs l'archevêque et évêques de la Belgique sur l'établissement d'une université catholique*, qu'il rédige largement, est-elle plus claire sur « les motifs qui engagent à la fonder »⁽⁶⁰⁾ ? À voir ! Le préambule retient comme première et essentielle motivation la conservation de la foi (« toutes les familles tiennent à léguer à leurs enfants la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique [...] »⁽⁶¹⁾), ce qui n'est possible que si la religion est à la

(55) *Ibid.*

(56) *Ibid.*

(57) *Ibid.*

(58) *Ibid.*

(59) *Ibid.*

(60) *Collectio epistolarum pastoralium decretorum aliorum que documentorum quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. II, Malines, 1868, pp. 109-110.

(61) *Ibid.*

base de l'enseignement (« tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi, peut tendre à les corrompre »⁽⁶²⁾):

« Depuis que la Constitution de la Belgique a établi la liberté de l'enseignement, un désir immense de voir s'élever une Université Catholique s'est manifesté de toutes parts parmi les populations du Royaume. Il est facile d'en saisir la raison. Presque toute les familles tiennent à léguer à leurs enfants la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique, invariable, indestructible, qui est le premier principe de la civilisation des peuples chrétiens, parce qu'elle proclame sans ambiguïté comme sans hésitation toutes les idées véritablement sociales: elles comprennent, et l'expérience des derniers temps [sic] leur a d'ailleurs démontré à l'évidence – allusion, on va y revenir, à des « charivaris » étudiants jugés impies –, que tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi, peut tendre à les corrompre »⁽⁶³⁾.

Et Van Bommel, sous la signature des évêques, d'insister longuement sur la nécessité, dans une perspective de préservation religieuse, de la nécessaire unité de la foi et de la science dans l'enseignement supérieur, la science laissée à elle-même conduisant nécessairement à « jeter le monde dans le doute universel et dans une indifférence complète [sic] »⁽⁶⁴⁾:

« Les Belges se rappellent la gloire dont jouit pendant quatre siècles la célèbre université de Louvain, ou la science unie à la foi formait des hommes instruits et bons chrétiens; et tous ceux qui ne se sont pas laissés éblouir par de vaines théories, désirent voir la jeunesse, espoir de la patrie, revenir à cet accord si fécond en heureux résultats »⁽⁶⁵⁾.

Si l'explicitation du projet n'ignore pas la nécessité d'un enseignement scientifique de qualité (« La force et la profondeur des études seront l'objet de tous nos soins, car nous sentons vivement toute l'importance d'un haut enseignement porté au niveau des connaissances humaines les plus élevées »), la circulaire insiste lourdement sur l'importance d'une « discipline [qui offre] toutes les garanties que peuvent raisonnablement désirer nos nombreuses familles demeurées attachées de cœur et d'âme à la religion qui a fait leur bonheur »⁽⁶⁶⁾.

L'idéal disciplinaire dont les évêques rêvent ici – et qui est au cœur de la nouvelle création – est très clairement celui des collèges d'humanités, qu'ils

(62) *Ibid.*

(63) *Ibid.*

(64) *Ibid.*

(65) *Ibid.*

(66) *Ibid.*

imposeraient bien universellement à tous les jeunes universitaires, si du moins c'était matériellement possible :

« L'absence d'une surveillance active sur les élèves hors du tems [sic] des leçons, est souvent la cause du ralentissement de leur zèle pour l'étude, et l'occasion d'une corruption de mœurs qui, en gâtant leur cœur, exerce une fatale influence sur leurs progrès dans les sciences et sur tout leur avenir. Afin de tarir cette source des plus vives inquiétudes pour les parents, nous ferons revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne Université de Louvain en établissant des pédagogies et des collèges où les élèves auront le logement et la nourriture, et seront soumis à une sage discipline »⁽⁶⁷⁾.

En fait, les préoccupations disciplinaires et de mœurs comptaient, dans la création d'une université catholique, au moins autant que la conformité de l'enseignement à la doctrine et la morale catholiques. Dans une lettre à l'archevêque du 11 septembre 1833, Van Bommel, qui avait d'abord acquiescé à l'idée de la nécessité d'une autorisation pontificale s'était ravisé d'une manière éclairante à ce sujet. Distinguant la Faculté de théologie (qui pour distribuer des grades canoniques avait besoin de cette autorisation), des facultés profanes (qui relevaient selon lui de la simple autorité des évêques), il notait avec clarté à propos de l'université :

« c'est tout bonnement en grand, c(.)['est-]à[-]d(.)[ire] pour les hautes sciences civiles ou naturelles, ce que nos pensionnats ou écoles moyennes catholiques sont en petit, et nos écoles des frères ou autres primaires de ce genre en miniature, d'une école dite catholique, parce que la surveillance et l'influence immédiates des Supérieurs catholiques paraissent des garanties suffisantes que l'enseignement y sera toujours conforme aux principes de la foi et de la morale catholique et que les mœurs et la conduite y seront surveillées »⁽⁶⁸⁾.

Les motivations explicites des évêques (conservation de la foi par un enseignement fondé sur les vérités religieuses; conformité de cet enseignement à la doctrine et la morale catholiques; contrôle rigoureux de la discipline et des mœurs) prennent tout leur sens à la lumière d'un avis positif formulé par Sterckx, après la publication de la circulaire de fondation, à propos de la souscription publique en faveur de l'œuvre nouvelle qu'elle initiait :

« Nous avons ici la ferme confiance que les souscriptions pour l'université catholique seront suffisantes. Les charivaris ont beaucoup contribué à exciter le zèle du clergé et des fidèles. MM. Les étudiants des Universités ont eu soin de faire

(67) *Ibid.*

(68) A.A.M., Carton NieuweUniversteit. I. 1833-1843, Chemise « Un. Lv 1833 », Lettre de Van Bommel à Monseigneur [Sterckx], Liège 11 septembre 1833.

voir à tout le monde ce que nous n'avons pas aimé de dire dans notre circulaire. Savoir que les universités actuelles sont des foyers d'impiété, et qu'en conséquent il est urgent d'établir une bonne université»⁽⁶⁹⁾.

Si le jugement «d'impiété» porté sur les universités d'État doit être «ancien», à quoi renvoient les «charivaris» évoqués et leurs effets bénéfiques? En fait, une rapide enquête montre que la circulaire des évêques de février sur le projet d'université catholique n'était pas passée inaperçue et qu'elle avait même provoqué, au moins à Gand et à Louvain, des manifestations turbulentes d'étudiants universitaires!

Le libéral *Messenger de Gand* signale ainsi à ce propos que, en date du 28 février, des manifestations qualifiées de «graves» (et nécessitant l'intervention de l'armée) s'étaient déroulées à Louvain, devant la maison des imprimeurs Van Linthout et Vandezande qui avaient placardé la circulaire épiscopale dans toute la cité universitaire:

«Les étudiants de l'Université [d'État] de Louvain, choqués de l'espèce d'anathème, minuté dans ce programme [la circulaire des évêques], contre l'instruction profane donnée depuis quarante ans à la jeunesse, dans toutes les parties de l'Europe sur lequel le joug sacerdotal a cessé de peser, résolurent de donner, dans la soirée, un beau charivari aux imprimeurs zélés qui avaient mis tant de hâte à faire coller au coin de toutes les rues de Louvain, et même sur les portes de l'université, le programme épiscopal»⁽⁷⁰⁾.

Et à Gand, *L'Indépendant* signale quelque jours plus tard «l'arrestation d'une vingtaine d'individus qui avaient voulu donner un second charivari à l'évêque de Gand» en notant qu'«il paraît certain que certains charivariseurs ont opposé quelque résistance et qu'il s'en est suivi une rixe»⁽⁷¹⁾.

Ce qui provoquera le lendemain une déclaration de solidarité de 125 étudiants «complices» explicitant la raison de leur indignation:

«Les soussignés, voulant partager avec leur camarades arrêtés hier mercredi avec la plus infâme brutalité, l'honneur d'avoir manifesté, par un charivari donné à l'évêque de Gand, l'indignation que leur a inspiré l'érection prochaine d'une soi

(69) A.Év.L., *Fonds Van Bommel*, n° 21, «Éléments pour l'organisation d'une université», une farde intitulée «Érection de l'Univ. Cath. 1833-34», Lettre de Sterckx à Van Bommel, Malines 18 mars 1834.

(70) *Le Messenger de Gand*, n° 65, jeudi 6 mars 1834, p. 2, col. 3. 4 étudiants seront jugés en avril: 3 seront acquittés et un condamné à une amende de 11 francs (*L'Indépendant*, 4^e année, n° 113, 23 avril 1834, p. 3, col. 2)...

(71) *L'Indépendant* [= *L'Indépendance belge*], 4^e année, n° 68, dimanche 9 mars 1833, p. 3, col. 2.

disant université libre, déclarent qu'ils désirent tous assumer leur part de responsabilité au charivari interrompu hier soir»⁽⁷²⁾.

Du reste, c'est bien cette «impiété» des universités d'État – dont les récents charivaris étudiants n'étaient que la déplorable manifestation –, qui amenèrent les évêques à éviter soigneusement que cette jeunesse déjà corrompue ne fréquentât leur université. Dans un courrier de mars 1834 adressé à Van Bommel à propos du lancement effectif de la nouvelle institution, Sterckx, s'interrogeant sur «Quand et où commencer l'Université de Louvain?»⁽⁷³⁾, note:

«Commence-t-on avec toutes les facultés? Impossible pour octobre (problèmes de locaux et de personnel)» [...] ajoutant «Si cela était possible, encore ne conviendrait-il pas de le faire, puisque nous avons exclu des étudiants de toutes les universités, bons et mauvais, parmi lesquels il serait impossible d'établir une bonne discipline; de sorte que notre université serait gâtée dès son origine. En ne commençant que par les facultés de philosophie et lettres et celle de sciences physiques et mathématiques, nous n'aurions que des étudiants sortis des Collèges qui n'auront pas été en contact avec les charivasteurs des Universités»⁽⁷⁴⁾...

Conclusion

Que conclure de notre analyse? En fait, les archives liégeoises de Van Bommel n'apportent – et c'est un peu décevant – rien de vraiment nouveau par rapport à l'œuvre de Mgr Simon basée essentiellement sur les archives de Malines.

À s'en tenir strictement aux motivations explicitées dans les sources, on trouve un argumentaire centré sur la défense de la foi, comme nous l'avons vu, mais qui n'implique pas encore la vision claire d'une société pilarisée, qui encadre strictement les catholiques dans un réseau serré d'œuvres en tout genre et qui peuvent effectivement être regardées comme un «ersatz de chrétienté» en régime de libertés constitutionnelles. L'objectif premier est d'abord ici la conservation de la foi dans les élites, gages d'une conservation catholique plus large. L'idée fondamentale – et que Van Bommel, encore lui, explicitera longuement quelques

(72) *Messenger de Gand*, n° 66, vendredi 7 mars 1834, p. 1, col. 1.

(73) A.Év.L., *Fonds Van Bommel*, n° 21, «Éléments pour l'organisation d'une université», une farde intitulée «Érection de l'Univ. Cath. 1833-34», Lettre Sterckx à Van Bommel, Malines 18 mars 1834, Document annexe «Quand et où commencer l'Université de Louvain?».

(74) *Ibid.* À l'époque, les études de droit n'étaient accessibles qu'après une candidature en lettres et celles de médecine, qu'après une candidature de sciences...

années plus tard dans son *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique*⁽⁷⁵⁾ –, est qu'il ne peut y avoir d'instruction sans éducation, et donc sans que la religion en soit le fondement. La science seule conduit nécessairement à « jeter le monde dans le doute universel et dans une indifférence complète [*sic*] »⁽⁷⁶⁾. En outre, il ne s'agit pas seulement que l'enseignement soit conforme à la doctrine et à la morale catholiques, mais encore que toute l'atmosphère soit imprégnée d'une discipline et de mœurs rigoureusement catholiques. De ce point de vue, les évêques se méfiaient donc viscéralement des universités héritées du Régime hollandais et qu'ils regardaient comme des foyers d'« impiété ».

S'il y a préfiguration d'un « ersatz de chrétienté », on ne peut pas dire que ce soit clairement et consciemment dans le chef des évêques. Il y a plutôt l'idée que dans la société bourgeoise issue de la Révolution, il sera impossible d'imposer aux élites libérales anticléricales, des universités d'État catholicisées, conforme à leur vision (d'où la création d'une université libre catholique), ambition qu'ils croient néanmoins réalisable pour l'enseignement primaire et secondaire ! C'est bien ce qui motive la rédaction par Van Bommel, en 1840, de *l'Exposé des vrais principes sur l'instruction publique* (qui vise à garantir le contrôle clérical sur l'enseignement officiel alors que l'on élabore la loi organique de 1842 sur l'enseignement primaire), et qui conduira alors (après la guerre scolaire consécutive à la « loi de malheur » de 1879 laïcisant complètement cet enseignement) -et alors seulement- à la construction systématique et consciente d'un « pilier » catholique.

Luc COURTOIS
professeur à l'Université catholique de Louvain

(75) *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique, primaire et secondaire, considérée dans ses rapports avec la religion*, Liège, 1840-1841, une copieuse somme de 578 p. publiée en trois parties...

(76) *Collectio epistolarum pastoralium decretorum aliorum que documentorum quae pro regimine dioecesis Mechliniensis publicata fuerunt*, t. II, Malines, 1868, pp. 109-110.

ANNEXE I

UN DOCUMENT FONDAMENTAL :

LA LETTRE DE VAN BOMMEL À STERCKX, LIÈGE, 6 MAI 1833⁽⁷⁷⁾

« Je suis depuis bien longtemps en retard pour répondre à votre intéressante épître touchant l'Université libre, et ce qu'il y a de singulier, c'est que je me trouve sans idées, sans vues arrêtées sur ce vaste projet. J'ai rencontré dans Mgr B(.) [arret]⁽⁷⁸⁾ et autres, beaucoup de difficultés ou d'obstacles à l'exécution, que je ne pouvais détruire dans leur esprit, vu que les circonstances sont si peu favorables : mais quant à moi, j'ai une conviction assez intime pour moi-même, sans pouvoir la faire partager aux autres, qu'il faut malgré les événements, mettre la main à l'œuvre ; que le crime de la révol(.)[ution] c'est d'avoir laissé subsister en son entier et de vouloir à tout prix maintenir la plus méchante des œuvres de l'ancien gouv(-)[ernement] que tous les ans, nos universités continuent de vomir sur la surface de la Belgique catholique une foule de jeunes gens destinés à avoir de l'influence sur le pays et les familles, et en qui la foi est fortement ébranlée, sinon ruinée tout à fait ; et qu'enfin le chef de l'État quelque bien intentionné qu'il puisse être n'aura jamais assez d'énergie pour abattre ce principe de tout mal, et pour reconstruire à neuf, s'il n'est en quelque sorte mis en branle par la nation catholique, protestant par voie de fait, à entrer en jouissance de la principale de ses libertés.

Car du moment qu'on verra les évêques et les notabilités du pays occupés sérieusement à construire les fondements de l'Univ(.)[ersité] libre, il faudra bien que la question se décide : où elle sera établie, et comment on y obtiendra les grades – le gouvernement, comme il est mené et comme il le sera encore longtemps, ne fera pas le premier pas ; il *maintiendra*, parce que les hommes qui le mènent y trouvent leurs comptes. Si au contraire, après avoir arrêté les statuts fondamentaux ou simplement formé l'association destinée à ramasser les premières ressources pécuniaires, les 18 personnalités se présentaient au Roi, pour obtenir la suppression d'une des univ(.)[ersités] existantes, à l'effet d'y pouvoir établir librement et convenablement l'Univ(.)[ersité] libre (car deux universités dans une même ville

(77) A.A.M., Carton NieuweUniversteit. I. 1833-1843, Chemise « Un. Lv 1833 », Lettre de Van Bommel à Monseigneur [Sterckx], Liège 6 mai 1833.

(78) Sur Jean-Arnould Barret (1770-1835), prêtre du diocèse de Liège (1793), chanoine du chapitre cathédral de Liège (1803), vicaire capitulaire du diocèse (1815-1831) et évêque de Namur (sacré en 1833), voir E. COEMANS, *Barret, Jean-Arnould*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1866, col. 729-730.

vraiment serait chose quasi impossible et toujours très dangereux) alors je pense que tout marcherait⁽⁷⁹⁾.

Je n'ai rien à observer sur les projets de statuts. Seulement je voudrais que les souscriptions fussent de dix, de cinq ou de 2 francs, et que tous les membres du Conseil général en dussent prendre cinq de dix francs, pour donner l'exemple.

Mieux vaudrait peut-être aussi ne pas énoncer l'exclusion des enfans [sic] dont les parents ne contribuent point.

Mais bagatelle que tout cela ; l'essentiel et ce qu'il y a de plus difficile, c'est de commencer, et je crois, Monseigneur, qu'il n'y a absolument que vous, pour mettre la chose en train. D'après ce que Mgr B(.) [arret] vous a écrit, on ne se réunira que le 15 juin. J'ai fait de mon mieux pour reculer son sacre jusqu'à cette époque, parce qu'alors, tout est fini, ordinations, solennités, et on pourrait rester quelques jours de plus, même Mgrs des Flandres.

Si nous choisissons de suite chacun de nos deux membres, et ici, mon choix sera bientôt fait, il me semble que votre Grandeur pourrait faire la convocation générale pour le moment de la réunion à Namur et alors il conviendrait peut-être de déployer la bannière, en faisant en commun une injonction pastorale sur l'établissement projeté et en publiant non seulement les statuts fondamentaux, mais encore les motifs qui engagent à la fonder. Si nous avons le bonheur d'ici là de voir se former une Chambre bien pensante, la chose n'en marchera que mieux. Dieu veuille bénir cette entreprise la plus nécessaire de toutes.

J'ai encore à entretenir V. G. de quelques objets de minime valeur. J'espère le faire demain. J'ai été interrompu aujourd'hui plus de dix fois. Je termine en lui renouvelant l'expression de mon respect et de mon parfait dévouement.

Liège 6 Mai 1833.

(79) L'organisation interne de l'université n'est, à ce moment, pas encore définitivement arrêtée et l'on en est toujours à l'idée d'un Conseil de direction composé de deux personnalités catholiques par province. Ce n'est qu'un peu plus tard que Sterckx imposera un pouvoir rectoral exclusif au sein de l'institution, le recteur n'étant lui-même que l'exécutant de la conférence épiscopale.